

Le syndicaliste

FO 91

la force syndicale

N° 149 - Juin 2014

Edito	p.1
Réforme des rythmes scolaires.....	p.2
Travail le dimanche.....	p.3
Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.....	p.4-5
Désertification et "maison de services au public".....	p.6
Non au nouveau forfait des médecins.....	p.7
Grève des postiers à Epinay sur Orge ! 100% en grève !.....	p.8
Inquiétude des salariés des bases logistiques Intermarché	p.9
Vers la fin du discount ?.....	p.10
Création de syndicats - Résultats élections.....	p.11

SERVICE PUBLIC
JE-NOUS-TOUS AVEC FO!



EDITO

Les cheminots montrent la voie !

Malgré la propagande gouvernementale, malgré les contre-informations distillées par les médias, malgré les pressions diverses et variées, à l'heure où nous écrivons cet éditorial, les cheminots, en assemblée générale, reconduisent jour après jour la grève qu'ils ont entamé le jeudi 11 juin pour le retrait du projet de loi de réforme ferroviaire du gouvernement, pour la défense de leur statut, pour la défense du service public.

Déjà le 22 mai, plus de 20 000 cheminots avaient manifesté à Paris à l'appel des fédérations CGT, SUD, UNSA et FO. Du jamais vu !

Dans un communiqué commun, les fédérations de cheminots FO et FIRST (scission de la CFTC) expliquent : « *Le texte prévoit la mise en œuvre d'un « cadre social harmonisé ». L'ambition du gouvernement est d'imposer à l'ensemble des salariés des opérateurs de transport, publics ou privés, les mêmes règles sociales. Cela se traduira inévitablement par un nivellement vers le bas des acquis des cheminots et par la disparition progressive de leur statut spécifique. C'est pour ces raisons que les fédérations FO et FIRST appellent l'ensemble des cheminots de la SNCF à se mobiliser massivement et dans la durée dès le 10 juin à 19h.* »

L'objet du conflit nous concerne tous !

La réforme que le gouvernement veut faire passer en force vise à inscrire dans la loi la recommandation du 9 juillet 2013 adressée par le Conseil européen à la France : il faudrait « *ouvrir le transport intérieur de passagers à la concurrence.* »

Au nom de la « concurrence libre et non faussée », le projet de réforme prévoit d'éclater la SNCF en 3 EPIC (établissement public à caractère industriel et commercial) qui pourraient passer

indépendamment un contrat avec l'Etat, seraient maîtres de leurs recrutements, auraient leur propre CA, leur propre CCE. Chaque EPIC pourrait organiser ses propres négociations sur les salaires, l'emploi ou sur les accords d'entreprise. Tout est programmé pour cloisonner toujours plus les activités de la SNCF et préparer ainsi la structuration en sociétés anonymes, c'est-à-dire la privatisation de la SNCF comme ont été privatisés la Poste et les Télécommunications.

Il s'agirait d'un recul social général pour les cheminots mais aussi pour les usagers. Des lignes ferment, l'entretien n'est plus assuré correctement pour d'autres lignes faute de moyens humains (plusieurs centaines de milliers d'emplois ont été supprimés à la SNCF) et, comme en Angleterre, la fin du service public risque de conduire inévitablement à de nouvelles catastrophes telles que celle que nous avons vécue à Brétigny sur Orge.

L'UD FO de l'Essonne, avec l'Union régionale d'Ile de France (URIF FO) est totalement solidaire de l'action des cheminots avec leurs fédérations comme elle soutient, dans notre département, la grève des postiers d'Epinay sur Orge contre la réorganisation que prétend leur imposer la direction au détriment de leurs conditions de travail ou la grève des conducteurs des Cars d'Orsay pour la revalorisation de leurs salaires.

Les cheminots montrent la voie : préparons partout le rapport de force qui permettra de sauvegarder nos services publics et de faire aboutir nos revendications !

Evry, le 18 juin 2014

Le Secrétaire Général
de l'UD FO 91
Jean-Noël LAHOZ

Ce numéro du syndicaliste FO a été réalisé avec le concours de :

- J-N LAHOZ, secrétaire général de l'Union Départementale FO 91
- D.ROUSSEAU, rédacteur en chef
- C. LE COMTE, secrétaire fédéral adjoint à la section du commerce
- S.SACILOTTO, secrétaire administrative
- N. MONTANARY, réalisation

Union Départementale Force Ouvrière de l'Essonne

12 place des terrasses de l'Agora

91034 Evry cedex

Tél : 01.60.78.15.57 FAX : 01.60.77.96.94

e-mail : forceouvriere91@free.fr

Site : www.udfo91.com

Directeur de publication : J.N LAHOZ

Bulletin bimestriel

CPPAP N°0617 S 07348

Impression : PUBLIEST, 70 rue Carrel 75019 Paris

Régie publicitaire : Paul MEYER

tél : 06 74 65 99 84

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : le ministre désavoué au Conseil Supérieur de l'Education !

**Le ministre Hamon a présenté au CSE et au CTM du 5 mai un projet de décret portant expérimentation relative à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles. Si le ministre reconnaît enfin que le décret Peillon du 24 janvier 2013 pose de nombreux problèmes, le projet présenté aggraverait la situation des enseignants.
Pour Force Ouvrière, rien n'est réglé !**



Territorialisation et annualisation des obligations de service des professeurs des écoles : les personnels n'en veulent pas

Le projet Hamon permettrait que chaque maire puisse définir de manière dérogatoire la durée de chaque journée, de chaque semaine et remettre en cause le calendrier national des congés scolaires.

Les élus pourraient donc définir les obligations de services des enseignants, commune par commune.

Le décret statutaire qui fixe nationalement les obligations de service en heures hebdomadaires d'enseignement (aujourd'hui 24 heures) serait, de fait, remis en cause.

Le projet de décret aboutirait à généraliser l'annualisation du temps de service des PE, alors que déjà le projet de décret d'annualisation des obligations de services des Titulaires Remplaçants a reçu un vote contre majoritaire (FO; FSU; CGT; SUD) au CTM du 9 avril dernier. C'est totalement inacceptable.

Autant de raisons qui ont été à l'origine des grèves du 12 février, du 14 novembre et du 5 décembre 2013.

Le Ministre doit entendre les demandes des personnels

Le ministre ne répond ni à la demande de retour à une stricte séparation du scolaire et du périscolaire ; ni à l'exigence du respect des locaux scolaires et en particulier le respect des salles de classe, ni au rétablissement d'horaires stables et uniformes chaque jour de la semaine ni à la limitation des pauses méridiennes à rallonge.

FO est intervenue contre l'annualisation et la flexibilité. Après avoir rappelé son opposition au décret Peillon et au décret Hamon, la FNEC-FP-FO a soutenu avec d'autres organisations la demande de supprimer l'obligation de 5 matinées contenue dans le projet. Elle est également intervenue pour que soit maintenu le respect du calendrier national bâti sur les 36 semaines de classe et les 24 heures d'enseignement hebdomadaires contre toute possibilité de travailler pendant les congés scolaires.

Elle a indiqué que dans les écoles le conflit n'est pas réglé.

Zéro voix au Comité Technique Ministériel, le ministre doit retirer son décret !

Après le résultat des votes au CSE : 31 contre (FO, FSU, CGT, SUD, FCPE, SNALC...) 27 abstentions (UNSA, CFDT...) et 3 voix pour (PEEP, Ligue de l'enseignement, jeunesse au plein air) et au CTM : 7 contre (FO, FSU, CGT, SUD) et 4 abstentions (UNSA, CFDT) et zéro voix pour, le ministre n'a obtenu aucun consensus.

Le ministre doit suspendre la réforme immédiatement. Le décret doit être abrogé.

La seule issue, c'est le retrait du décret du 24 janvier.

Pour Force Ouvrière la seule issue demeure le retrait du décret du 24 janvier qui territorialise l'école et le statut de ses maîtres avec le Projet Educatif Territorial et les 36 heures d'activités périscolaires sous la tutelle des élus locaux.

Dans l'Essonne, le maire de Janvry annonce que 120 communes n'appliqueraient pas la réforme des rythmes scolaires... ■

*PE : professeur des écoles
CSE : Conseil Supérieur de l'Education
CTM : Comité Technique Ministériel*



COMMUNIQUÉ DE LA SECTION FÉDÉRALE DU COMMERCE

Travail du dimanche dans le Bricolage : « Esprit es-tu là ? » INCAPABLE de répondre !

Mercredi 19 mars, la FMB a brillé par son incapacité à répondre aux demandes dans le cadre du suivi de l'accord qui favorise le travail du dimanche, fraîchement signé.

Même les signataires ne sont pas satisfaits... certains évoquent le non-respect de l'esprit de l'accord.

La FMB (Fédération [patronale] des Magasins de Bricolage) est :

- incapable de donner le nombre d'emplois créés le dimanche,

- incapable de donner le nombre de temps partiels passés en temps plein pour ceux qui travaillent le dimanche,

- incapable de donner le nombre d'accidents de travail survenus le dimanche...

Il n'y a que le gouvernement qui est CAPABLE de donner un décret sans contreparties à des entreprises INCAPABLES socialement.

Cette branche a rejeté les demandes précises formulées par FO sur le suivi des accidents du travail survenus le dimanche.

Avec près de 5 000 AT (accidents du travail) dans la branche en 2013, le suivi est à la hauteur de l'implication de la branche pour endiguer ce bilan catastrophique.

Accidents du travail et dimanche, quel lien ?

Les risques d'accidents du travail sont plus importants quand les salariés ne sont pas formés

professionnellement sur la sécurité. Ce qui est le cas pour les salariés ne travaillant que le week-end.

Pour FO, nous ne sommes pas dupes, ni dupés. Nous attendons le net entre créations et destructions d'emplois.

- Combien d'emplois en semaine ont disparu ?

- Combien d'emplois des TPE ont et vont disparaître ?

Cette situation ne fait que renforcer l'urgence de combattre le travail désocialisant, le travail du dimanche. ■

Travail du dimanche : des volontaires désignés par la direction...

Travail du dimanche dans le Bricolage : Bien que ce magasin soit situé en PUCE et qu'il ne soit donc pas concerné par les fermetures du dimanche, les salariés sont quand même mobilisés. Témoignage d'un délégué syndical à Castorama...

« Les salariés que la direction veut mettre en avant dans le collectif des Bricoleurs du dimanche sont repérés.

La plupart sont des personnes qui veulent évoluer et passer chef de rayon. Sur cent trente salariés, une trentaine va aux manifestations. La direction leur a dit qu'ils seront payés et qu'il y aura à manger.

Dans chaque magasin la direction a nommé un président des "Bricoleurs du dimanche". Celui de mon magasin n'a pas un an de boîte. Ils ont des réunions régulières entre présidents nommés dans chaque magasin. Il y a aussi des réunions avec le directeur, le responsable des ressources humaines, le contrôleur

de gestion et tous les chefs de secteur.

Quand un rassemblement ou une manifestation sont programmés, ils organisent une réunion et préparent la logistique.

Ils demandent à des personnes de s'occuper des tables pour faire signer des pétitions.

Si une personne ne veut pas, il y a d'abord le chef de rayon qui vient la voir. Si elle résiste encore, c'est le chef de secteur qui vient la voir, puis c'est au tour du DRH.

On leur dit que s'ils ne vont pas aux manifestations, c'est qu'ils sont contre le mouvement et qu'ils seront responsables de la fermeture des magasins.

Ils sont soupçonnés d'être avec les syndicats.

Même ceux qui sont pour le travail du dimanche, mais qui ne souhaitent pas manifester pour des raisons personnelles, sont pris à partie. Certains ont été déçus... ils se sont beaucoup investis dans la protestation et souhaitaient évoluer dans leur profession, mais comme les places de chef de rayon sont limitées, ils n'ont rien obtenu. Du coup ils se sont éloignés du mouvement.

Pour les dépenses pour les tracts, les banderoles, les tee-shirts, les bus et les collations, on leur a demandé qui payait. La direction nous a dit que c'était le siège. » ■

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu : les 9 arguments de l'opposition de Force Ouvrière

On assiste, une fois de plus, au retour au débat sur le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu orchestré par le Premier ministre lui-même. Ce débat n'est pas nouveau.

Force Ouvrière a combattu ce projet et a démonté un à un les arguments fallacieux évoqués pour sa mise en place.

Véritable serpent de mer, il est présenté comme une simplification du système fiscal, et le moyen d'éviter une relation «percepteur/contribuable» douloureuse pour ce dernier !

En fustigeant une survivance française présentée comme archaïque pour converger vers l'uniformisation européenne, on veut en réalité accélérer la réduction des finances publiques, saborder les services publics et mettre les salariés en situation de dépendance totale auprès de leurs patrons. Force Ouvrière a toujours rejeté le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu qui s'inscrit dans les prérogatives de puissance publique de l'Etat.

Dire qu'il s'agit d'un système moderne relève de l'amnésie !

Force Ouvrière rappelle que la mise en place de la retenue à la source de l'impôt sur le revenu, n'aurait rien de révolutionnaire mais nous transporterait dans le temps, à l'époque de l'impôt cédulaire au taux de 15 % qui frappait les seuls salaires et qui a été supprimé en 1948 afin d'éviter une hausse des salaires du même niveau.



Dire qu'il supprimerait la déclaration n'est pas sérieux

Celle-ci serait maintenue car il y aura toujours nécessité :

pour le contribuable de justifier de l'ensemble de ses revenus, seul moyen de regrouper toutes les ressources du ménage : ce n'est pas un barème de prélèvement direct qui pourrait prendre en compte les charges familiales. A moins qu'un trait soit définitivement tiré sur le principe constitutionnel et républicain de la progressivité de l'impôt, comme d'ailleurs cela se pratique déjà pour les revenus financiers avec le prélèvement libératoire ;

pour l'administration fiscale (la DGFIP), d'une obligation de contrôle et d'émission de rôles pour déterminer les compléments d'impôt dus et le trop perçu éventuel à rembourser.

En fait, le prélèvement à la source recouvre deux objectifs, soigneusement dissimulés :

si le premier est de rendre l'impôt indolore, peut-être pour l'augmenter plus facilement mais aussi pour diluer le contrôle

démocratique des dépenses de l'Etat par le contribuable citoyen, le second vise tout simplement, par la remise en cause de l'impôt progressif, à abaisser celui des plus hauts revenus.

Or, tout contribuable peut adhérer au prélèvement mensuel de l'impôt sur le revenu en ayant la possibilité de moduler ses mensualités en fonction de l'évolution de sa situation fiscale.

En 1981, si le taux d'adhésion à ce système représentait 30 % des contribuables, en 2012 plus de 70 % des contribuables assujettis à l'impôt sur le revenu ont opté pour la mensualisation (avec cette différence fondamentale que l'impôt rentre immédiatement dans les caisses de l'Etat au lieu d'attendre, plus ou moins longtemps, le reversement des prélèvements opérés par les entreprises sur les salaires).

Ces chiffres sous-entendent, malgré la progression de l'option, que de nombreux contribuables français ne souhaitent pas encore entrer dans un système de perception automatique mensuel de leur impôt sur le revenu.

Ce serait un cadeau déguisé aux entreprises

Transformer les entreprises en « percepteur », et il s'agit sans doute là du côté le plus scandaleux du système, c'est sans doute leur imposer des frais de gestion supplémentaires, mais c'est aussi et surtout leur donner de très importants moyens de trésorerie, comme c'est d'ailleurs le cas pour les retenues sociales ouvrières avec le différé considérable de règlement à l'Etat et aux caisses sociales des sommes retenues en fin de mois sur la paye des salariés.

Coût démesuré supporté en définitive par l'Etat pour prix d'abandon de responsabilité régaliennne !

Comme actuellement, pour les retenues sociales, des problèmes de pertes d'encaissement ne manqueraient pas d'apparaître en cas de difficultés financières ou de disparition de l'entreprise devenue collecteur d'impôt sur le revenu.



Ce serait un moyen de pression donné aux employeurs sur les salariés

Des difficultés de recouvrement ne manqueraient pas d'apparaître et porteraient sur des sommes pouvant atteindre des volumes financiers considérables, sans oublier la technique du chantage à l'emploi.

Alors que le MEDEF ne cesse de dénoncer le poids des charges salariales, oubliant que la rémunération comprend aussi les cotisations sociales constitutives

du salaire différé, est-il opportun de donner aux employeurs un moyen supplémentaire pour accentuer la pression sur les salariés par la modération du bas du bulletin de paye ?



Le prélèvement à la source aggraverait l'injustice fiscale :

Il imposerait une aggravation massive du prélèvement sur les revenus, principalement sur les salaires et les retraites, aggravation provoquée par le transfert des charges patronales sur les ménages.

La méconnaissance des revenus réels non salariaux aurait pour conséquence une pression fiscale pesant essentiellement sur les salariés et les retraités dont les revenus sont connus.

Les salariés et les retraités seraient les seuls à régler leur impôt immédiatement et au comptant : leur pouvoir d'achat serait ainsi aussitôt amputé.

Les professions non-salariés n'acquitteraient leur impôt que bien plus tard, et pourraient ainsi bénéficier de l'érosion monétaire et des possibilités de placements financiers pendant le différé de versement.

L'atteinte à la responsabilité civique

Faire croire aux contribuables qu'il paierait son impôt sans douleur, ce serait endormir sa responsabilité de citoyens en lui dissimulant le poids d'une contribution qu'il a pour devoir d'acquitter pour le financement des charges communes du pays, que représentent la solidarité nationale et les services publics.

L'accélération du désengagement budgétaire

La suppression d'une mission régaliennne dévolue par la loi à la Direction générale des finances publiques, entraînerait dans un premier temps le reclassement des agents en fonction, puis la disparition des emplois correspondant au recouvrement de l'impôt sur le revenu.

L'opération se traduirait par un gain budgétaire significatif au détriment du service public et de ses agents.

Et poserait le dilemme du changement de système :

il serait nécessaire d'expliquer aux Français comment passer d'un système à un autre.

De deux choses l'une : ou bien le contribuable serait mis en obligation de payer deux années d'impôt la même année ou bien l'Etat accepterait d'abandonner une année d'impôt.

Il ne s'agit pas là d'une question mineure car avec l'abandon d'une mission régaliennne et d'un principe constitutionnel d'égalité des citoyens devant le recouvrement de l'impôt, ce serait un pas de plus accompli vers l'affaiblissement de notre République.

Force Ouvrière a, pour toutes ces raisons, toujours rejeté le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu et est bien décidé à continuer ce combat. ■



FO Hebo spécial impôt, disponible chaque année à l'UD, gratuitement pour les adhérents.

Désertification

L'État prévoit 1 000 maisons de services « au public » en 2017

Postes, trésoreries, agences pour l'emploi, caisses d'allocations familiales... Autant de services publics qui disparaissent peu à peu du paysage des territoires ruraux (ou périurbain). Le credo de la réduction des dépenses publiques a agi tel un rouleau compresseur. À coups de réformes déstructurant le maillage territorial traditionnel des services publics, l'État en a fait disparaître la plupart.

Depuis une vingtaine d'années, les services publics de proximité sont ainsi jugés trop coûteux au vu des dépenses (locaux, personnels...) qu'entraîne leur maintien.

Reste que cet axe de rentabilité a rapidement mis en colère les usagers et des élus locaux, qui demandent un retour des services publics au péril de voir mourir les territoires, leurs économies et leurs emplois.

Dès 1998, l'État a donc créé le concept de « maisons de services publics ».

Celles-ci regroupent sous le même toit quelques guichets de services publics, n'ouvrant souvent que quelques heures par semaine.

Jusqu'à-là toutefois, le terme de « services publics » demeurait encore au fronton de ces maisons, ersatz des implantations de services publics disparues.

Depuis 2010, l'État a en quelque sorte recyclé ces structures en « maisons de services au public ».

Exit la notion de « services publics », comme dans la directive européenne des « services » de 2006.

Un marché juteux pour les entreprises

Au nombre de 317, ces maisons, dont le fonctionnement coûte 70 000 euros par an, abritent certes des services publics mais aussi de grands opérateurs privés, tel Suez.

Ces structures fourre-tout sont désormais au cœur du dispositif élaboré par les pouvoirs publics, qui prétendent ainsi améliorer l'égalité d'accès aux services publics sur le territoire.

L'État vise donc la mise en marche d'un millier de ces maisons d'ici à 2017.

Les quelques personnels qui y travailleront seront des

Le type de services offerts dans ces maisons sera fixé au niveau départemental par le préfet et variera selon les sites.

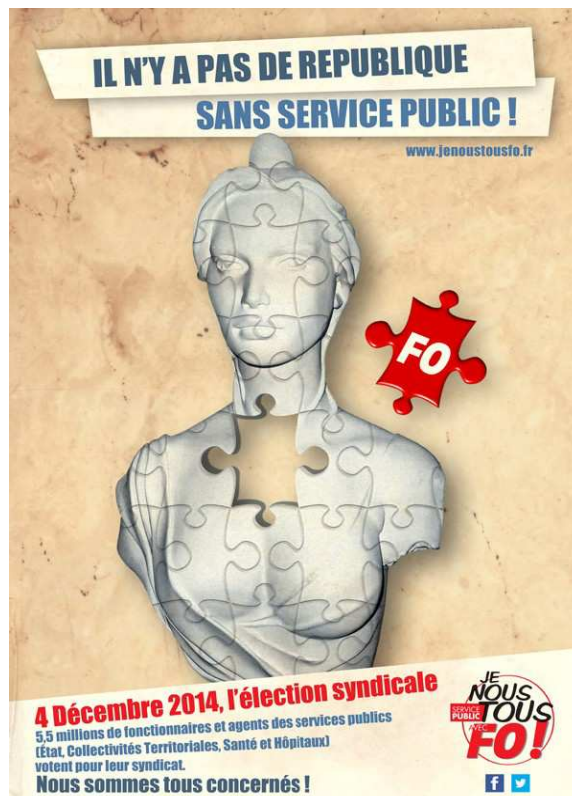
Ces maisons aux services à la carte devront aussi respecter les règles de la concurrence commerciale à travers leurs appels d'offres de services.

Par ailleurs, la création de services dématérialisés et si possible itinérants est vivement conseillée.

Pour financer ces structures, un fonds alimenté par l'État et les opérateurs publics devrait être créé à travers les prochains textes sur la décentralisation.

Ce fonds ne couvrirait toutefois que la moitié des besoins de fonctionnement des maisons.

Le reste serait à la charge des collectivités territoriales, lesquelles devront d'ailleurs rétribuer les opérateurs privés présents dans ces maisons lorsqu'ils seront contraints d'adapter leur offre pour y inclure une mission de service public.



fonctionnaires des collectivités locales ou des agents publics en CDD ou en CDI.

Pour une plus grande « souplesse de gestion », le projet prévoit que les agents seront mis à disposition, y compris en usant de dérogations au statut.

C'est la raison pour laquelle Force Ouvrière condamne la création de ces « maisons de services au public » et se bat pour le maintien et le développement des structures existantes et la création de celles qui sont nécessaires. ■

Santé publique

Non aux nouveaux forfaits des médecins !

La dernière convention médicale (ensemble d'accords liant les médecins libéraux et l'assurance-maladie) a permis la mise en place d'une nouvelle forme de rémunération des médecins, basée sur l'atteinte d'objectifs de santé publique.

La CNAMTS a produit un premier bilan de cette réforme.

Les objectifs à atteindre pour les médecins comportent quatre volets : le suivi des maladies chroniques, la prévention, l'optimisation des prescriptions et enfin l'organisation du cabinet. Concernant le suivi des maladies chroniques, l'un des objectifs est par exemple la part de patients diabétiques ayant eu une consultation d'ophtalmologie ou un fond d'œil dans les deux dernières années.

Les objectifs de prévention visent à développer les vaccinations et les dépistages, à prévenir les combinaisons de médicaments

dangereuses. Le recours au générique est favorisé par le volet prescription, tandis que l'organisation du cabinet évalue notamment l'usage de logiciels certifiés.

FO est attachée à la rémunération à l'acte

Le taux de réalisation de ces objectifs conditionne le complément de rémunération perçu.

Ce taux est passé de 51,1% en 2012 à 59,7% en 2013. Les médecins généralistes ont perçu en moyenne 5 774 euros en 2013 de rémunération sur objectif.

Si FO n'est pas opposée à une petite part forfaitaire dans la rémunération

des médecins, « la Confédération est attachée au maintien de la rémunération à l'acte, car elle permet de maintenir la lisibilité du système pour les assurés », explique Jean-Marc Bilquez, Secrétaire confédéral au secteur Protection sociale.

Actuellement, la partie forfaitaire représente près de 12,5% de la rémunération globale d'un médecin, dont 4% à 5% sont liés à la rémunération sur objectifs.

Dans le cadre des négociations s'ouvrant sur les soins de proximité, FO s'est opposée à la mise en place de nouveaux forfaits de rémunération. ■



RISO **FO**

Découvrez notre **NOUVEAU** système d'impression dédié aux syndicats

Innovant + Économique + Polyvalent

Nouvelle gamme ComColor X-Jet

+ de couleur + Autonome + Réactif

- Nouvelle technologie unique
- 120 impressions / minute en noir et couleur
- Coût copie couleur le plus bas du marché
- Impression à froid pour plus de fiabilité
- 80 % d'économie d'énergie

ComColor

Contactez-nous et bénéficiez d'un audit complet et gratuit de votre mode de fonctionnement.

RISO FRANCE
Siège social
49, rue de la Cité 69441 Lyon cedex 03
e-mail : v.nuzzo@risofrance.fr
tél. : 04 72 11 35 48

www.risofrance.fr

www.legrand-fiduciaire.com



LEGRAND FIDUCIAIRE
EXPERTISE COMPTABLE

Gardez le cap !

Legrand Fiduciaire vous accompagne pour mieux aborder les enjeux de votre société

Votre CE, notre priorité !

Partenaire fiduciaire agréé de 30 ans du Forces Ouvrières, Legrand Fiduciaire accompagne les comités d'entreprise, en qualité d'expert comptable, pour mieux comprendre les aspects économiques de leur entreprise, afin de mieux défendre les intérêts des salariés.

LEGRAND FIDUCIAIRE
EXPERTISE COMPTABLE

CONSEIL FORMATION EXPERTISE COMPTABLE

Paris - Lyon - Marseille - Lille
www.legrand-fiduciaire.com

Tél : 01 42 25 30 30
info@legrand-fiduciaire.com

Grève des postiers à Epinay sur Orge ! 100% en grève le lundi 26 mai ! 100% pour la poursuite de la grève !

Le 19 mai, 100% des postières et postiers du centre de distribution d'Epinay sur Orge ont décidé de se mettre en grève pour le retrait du projet de réorganisation de la Direction du courrier de l'Essonne (DOCT91), projet qui consistait à envoyer les postiers distribuer en journée continue : 5h50 par jour, 6 jours sur 7 et 46 semaines dans l'année...

Le mercredi 21 mai, au 3^{ème} jour de

grève, le Directeur d'établissement a annoncé sa décision de remiser son "beau projet" de distribution en journée continue, tout en réaffirmant ce qu'il avait déjà asséné : " j'ai deux impératifs : libérer les locaux d'Épinay et mettre en place la pause méridienne".

Proposer de délocaliser les activités d'Épinay vers Morsang avec la pause méridienne –qui pour la Direction ne sert qu'à couper la

journée en deux–, permet à La poste de récupérer les 20 minutes de pause légales... et au final, de supprimer 3,36 emplois !

Par contre, la coupure méridienne a des effets immédiats pour nos collègues : allonger l'amplitude de temps de travail et, en supprimant la pause légale de 20 minutes, accroître la charge quotidienne par la suppression de positions de travail (à Epinay/Orge c'est un QL qui sauterait). Doit-on rajouter que, concernant cette coupure qui est censée permettre à nos collègues de se restaurer, rien n'a été prévu, organisé dans ce but !

Face à l'absence de dialogue et au mépris de la direction, les postiers unanimes ont reconduit la grève (le 27 mai, ils en étaient à leur 9ème jour) pour :

- l'abandon du projet de coupure méridienne
- l'ouverture de négociations loyales et transparentes sur le projet de réorganisation

Ils ont le soutien du syndicat Force Ouvrière FO Com 91 et de l'UD FO 91.

" Nous voulons rester à Epinay/Orge, sans coupure méridienne, sur la base d'une réorganisation classique ! "



santé - prévoyance - épargne - retraite

Chaque salarié a droit au bénéfice d'une protection sociale performante. Malakoff Médéric le prouve chaque jour aux branches professionnelles qui lui font confiance. Nous leur proposons :

- un accompagnement personnalisé par une équipe dédiée,
- l'appui et la solidité financière du 1^{er} groupe paritaire de protection sociale français,
- la garantie d'un dialogue social réussi.

Votre contact : Martial VIDET au 01 56 03 44 61 - mvidet@malakoffmederic.com



Inquiétude des salariés des bases logistiques Intermarché



La direction logistique du groupe des mousquetaires veut concentrer ses activités logistiques avec la création de plateformes mécanisées sur AVION (62), SAINT-QUENTIN-FALLAVIER (38), ERBREE (35) et BRIGNOLES.

L'objectif pour le groupe : une rationalisation de ses moyens logistiques. Pour les salariés du groupe, le coup est rude, tous les établissements étant concerné par le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE).

Ce "plan de transformation logistique" inquiète les salariés sur leur devenir professionnel dans le groupe puisqu'il entraînera la fermeture des bases existantes.

La création de la plateforme de Saint-Quentin-Fallavier entraînera ainsi la fermeture des plateformes de Miribel et de Reyrieux en janvier 2017 avec pour conséquence le licenciement de près d'un salarié sur deux : De 540 salariés à Reyrieux et Miribel, il ne restera que 250 personnes sur cette base !

La création de la plateforme d'Avion impactera les sites existants de Vimy et de La Buissière, et l'automatisation et/ou la mécanisation des activités supprimera de nombreux postes, notamment de préparateurs de commande et de caristes.

Pour FO, rien ne peut motiver le projet de licenciement économique d'Intermarché si ce n'est sa volonté de baisser à tout prix, la masse salariale.

Vus les profits accumulés et le chiffre d'affaire en hausse, Intermarché avait les moyens de faire autrement et de proposer –*cela aurait été la moindre des choses*– un Plan de Sauvegarde

de l'Emploi à la hauteur des résultats croissants du Groupement des Mousquetaires.

Le 12 mai 2014, les membres du Comité Central d'Entreprise ainsi que les organisations syndicales FO, CFDT, CGT, CFE-CGC et CFTC se sont rassemblés devant le siège du groupe ITM Logistique

Alimentaire International (ITM LAI), situé dans l'Essonne à Bondoufle, afin de s'opposer au plan de transformation logistique lancé par le groupe les Mousquetaires et aux 300 licenciements secs qu'il entraînera. Pour autant, la casse de l'emploi au sein du groupe risque d'être encore bien plus importante.

Les bases restantes comme Rochefort, Loriol, Pierrelatte, Avermes, Rostrenen, St Dié, Luxemont, Pagny, Chaulnes, Canly, Magny Le Désert, St Gérard, Noyant, Roulet, Luxemont, Amilly, Mauchamps, risquent d'être absorbées les plateformes automatisées et/ou mécanisées d'Erbrée, Avion, Saint Quentin Fallavier plus performantes : la plateforme de Saint Quentin Fallavier aura par exemple la capacité 4 fois supérieure aux sites existants !

Les bases logistiques existantes risquent donc de fermer à terme et sans possibilité de transfert pour le personnel.



© France 3 RA

Dans un communiqué du 15 mai 2014, FO a exprimé ses doutes quant aux volontés réelles de la Direction du groupement des Mousquetaires et a dénoncé ce risque de suppression de postes massive.

Au terme de ce plan de transformation logistique, le personnel pourrait passer de 8500 salariés à 4000 salariés.

Pour la FGTA-FO et le syndicat FO ITM/LAI, il est hors de question de laisser licencier soudainement les centaines de salariés qui ont fait la richesse de l'entreprise. C'est la raison pour laquelle, en plus des grèves ayant déjà eu lieu sur différents sites, FO lance ce jour un appel national à la mobilisation de l'ensemble des salariés.

Tous doivent se mobiliser pour faire plier la direction et garantir leur droit à conserver un emploi plutôt que d'être licenciés sans aucune reconnaissance par une grande entreprise florissante.



© France 3 RA

Vers la fin du discount ?

Le groupe de distribution espagnol DIA, numéro 3 mondial du hard-discount, a confirmé jeudi 8 mai son intention de vendre sa filiale en France, après que les syndicats se soient inquiétés la veille de ce projet de cession. Les activités de DIA en France représentent 841 magasins et emploi 7500 salariés pour un chiffre d'affaires 2013 de 2.2 milliards d'euros en baisse de 10.9 %.

Plusieurs grandes enseignes françaises et étrangères se sont déclarées intéressées par la reprise partielle ou totale des magasins, notamment Carrefour et Casino, néanmoins le sort des salariés de DIA France reste très incertain.

En Essonne, il y a 22 magasins concernés répartis sur vingt villes du département : Longjumeau, Bondoufle, Chilly-Mazarin, Corbeil-Essonne, Epinay-sur-Orge, Limours, Massy, Montgeron, Morangis, Morsang-sur-Orge, Sainte-Geneviève des Bois, Saulx, Savigny-sur-Orge, Viry, Wissous, Yerres, Evry, Palaiseau, Breuillet, Verrière Le Buisson.

Pour FO, les spéculations financières et commerciales ne doivent pas se faire au détriment des salariés et de la sauvegarde de leur emploi. Les repreneurs potentiels doivent s'engager à reprendre l'intégralité des salariés.

Depuis plusieurs années FO Dia alertait régulièrement la Direction de DIA sur les difficultés rencontrées, la politique tarifaire, le mauvais positionnement commercial, corrélés au manque de moyens alloués, dans les magasins, la logistique et les services, rupture produits, magasins sans maintenance ni sécurité, chauffage quasiment inexistant, management répressif etc.

Apparemment, ils sont déjà partis...

aDIOS %

Aujourd'hui, face à la vente programmée de DIA France,

FO exige qu'aucune transaction portant sur la reprise des actifs de DIA ne soit validée sans que figure dans le contrat de cession une clause sociale d'engagement du repreneur à reprendre tous les salariés. ■

Penser à tous, c'est avoir des idées qui s'adaptent à chacun de vous.

90%* DE NOS CLIENTS NOUS RECOMMANDENT

Nos 8 millions de clients nous encouragent à poursuivre notre démarche qualité. Depuis plus de 40 ans, Réunica anticipe les besoins de protection sociale et accompagne salariés, retraités et entreprises. A nous d'anticiper aujourd'hui encore afin d'éviter ensemble votre avenir demain.
*Source : étude IRI-Marketing 2013

CONTACTEZ-NOUS AU 01 40 22 36 76

ANTICIPER POUR BIEN VOUS PROTÉGER. GROUPE.REUNICA.COM

ON PEUT ASSURER 9 MILLIONS DE PERSONNES ET N'OUBLIER PERSONNE

AG2R LA MONDIALE est un groupe de protection sociale, acteur complet de l'assurance de personnes, au service de tous les Français, quels que soient leur situation professionnelle et leur âge. C'est pourquoi nous investissons 100% de nos résultats au bénéfice de nos assurés et développons ainsi de nouvelles garanties, des services plus personnalisés, et de nouveaux produits. Et parce que nous ne voulons oublier personne, nous renforçons notre action sociale auprès des plus fragiles.

www.ag2ramondiale.fr

AG2R LA MONDIALE - 26 rue de Montholon - 75305 PARIS Cedex 09
Tél. : 09 69 32 20 00 (appel non surtaxé) - Fax : 01 55 32 93 32

AG2R LA MONDIALE le contraire de seul au monde

PRÉVOYANCE
SANTÉ
ÉPARGNE
RETRAITE
ACTION SOCIALE

Syndicats 91 – Créations et Élections

CREATION DE SYNDICATS

- **DHL Services Logistiques** à St Germain les Arpajon – Transports

- **TRANSFOURMET** à Wissous - FGTA

ÉLECTIONS

- **GARRE ET NAVARRE** à Draveil (Transports)

DUP

1er Collège

Titulaires : FO : 3 – CFDT : 1

Suppléants : FO : 3 – CFDT : 1

2ème Collège

Titulaires : CFDT : 0 – FNCR : 1

Suppléants : CFDT : 0 – FNCR : 1

- **PAIN JACQUET** à St Michel sur Orge (FGTA)

CE

1er Collège

Titulaires : FO : 1

Suppléants : FO : 1

2ème Collège

Titulaires : FO : 1 – CFE/CGC : 1 – CFTC : 0

Suppléants : FO : 1 – CFE/CGC : 1 – CFTC : 0

3ème Collège

Titulaires : CFE/CGC : 1 – CFTC : 1

Suppléants : CFE/CGC : 1 – CFTC : 1

Délégués du Personnel

1er Collège

Titulaires : FO : 1

Suppléants : FO : 1

2ème Collège

Titulaires : FO : 1 – CFE/CGC : 1 – CFTC : 0

Suppléants : FO : 1 – CFE/CGC : 1 – CFTC : 0

3ème Collège

Titulaires : CFE/CGC : 1 – CFTC : 1

Suppléants : CFE/CGC : 1 – CFTC : 1

- **DANONE RESEARCH** à Palaiseau (FGTA)

CE

1er Collège

Titulaires : FO : 1

Suppléants : FO : 1

2ème Collège

Titulaires : FO : 0 – CGT : 1 – CFE/CGC : 1

Suppléants : FO : 1 – CGT : 1 – CFE/CGC : 0

3ème Collège

Titulaires : FO : 1 – CFDT : 1 – CFE/CGC : 1

Suppléants : FO : 0 – CFE/CGC : 1

Délégués du Personnel

2ème Collège

Titulaires : FO : 3 – CGT : 1 – CFE/CGC : 2

Suppléants : FO : 2 – CGT : 1 – CFE/CGC : 0

- **ATHIS CARS** à Athis-Mons (Transports)

CE

1er Collège

Titulaires : FO : 2 – CFTC : 1 – CFDT : 1 –

UST SUD : 0

Suppléants : FO : 2 – CFTC : 1 – CFDT : 1 –

UST SUD : 0

2ème Collège

Titulaires : CFDT : 1

Suppléants : CFDT : 1

Délégués du Personnel

1er Collège

Titulaires : FO : 3 – CFTC : 1 – CFDT : 1

– UST SUD : 0

Suppléants : FO : 3 – CFTC : 1 –

CFDT : 1 – UST SUD : 0

2ème Collège

Titulaires : CFDT : 1

Suppléants : CFDT : 1

- **CARREFOUR** Aux Ulis (FGTA)

CE

1er Collège

Titulaires : FO : 4 – CFTC : 1

Suppléants : FO : 4 – CFTC : 1

Délégués du Personnel

1er Collège

Titulaires : FO : 5 – CFTC : 1

Suppléants : FO : 5 – CFTC : 1

- **CARREFOUR** à Evry (FGTA)

CE

1er Collège

Titulaires : FO : 4

Suppléants : FO : 4

Délégués du Personnel

1er Collège

Titulaires : FO : 6

Suppléants : FO : 6



Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre 9 du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire Siret sous le numéro 5281 518 472. Siège social : 142 rue Glorant - 75015 Paris.



Agir contre le renoncement aux soins

L'IFOP*, dans un sondage 2012, révèle que 42 % des personnes interrogées se sont privées de se rendre chez un médecin spécialiste en raison du coût de la consultation. Ce taux de renoncement atteint 61 % chez les personnes sans mutuelle.

Certains salariés bénéficient d'une couverture complémentaire santé par l'intermédiaire de leur entreprise, avec une participation financière de l'employeur. Mais c'est loin d'être vrai pour tous les salariés, les jeunes, les demandeurs d'emploi, les personnes âgées ou en situation de handicap, les travailleurs précaires.

Des aides financières, de 100 à 500 € par personne

Des dispositifs d'aide au paiement d'une complémentaire santé existent. Par exemple, l'aide à l'Acquisition d'une Complémentaire Santé (ACS), accordée pour un an par la Caisse d'assurance maladie, permet aux personnes à revenus modestes de bénéficier d'une mutuelle santé à tarif avantageux. Cette aide vient en déduction de la cotisation annuelle de la mutuelle. Seul 1 million de personnes ont

bénéficié de l'ACS en 2012 alors que 2,6 à 3,7 millions y seraient éligibles et que les renoncements aux soins ne cessent de progresser.

La réponse solidaire de la Mutuelle

Face à un tel constat, Harmonie Mutuelle passe à l'action et met en place une garantie ouverte aux bénéficiaires potentiels de l'ACS. Cette garantie assure, pour une cotisation réduite une couverture complémentaire santé de qualité,

des remboursements performants, notamment pour les soins dentaires et de l'optique pour lesquels le reste à charge est souvent important. Sont également pris en charge les postes de soins classiques tels que médecin, hospitalisation, maternité, pharmacie... La prévoyance est également présente avec une indemnité obsèques. Pour bénéficier de cette offre santé, il faut être détenteur du chèque ACS.

*IFOP : Institut français d'opinion publique

Pour savoir si vous y avez droit,

utilisez notre module diagnostic :

www.harmonie-mutuelle.fr/web/particuliers/acs1

contactez-nous : 02 47 31 21 88

denis.audoucet@harmonie-mutuelle.fr

relationspartenariats@harmonie-mutuelle.fr



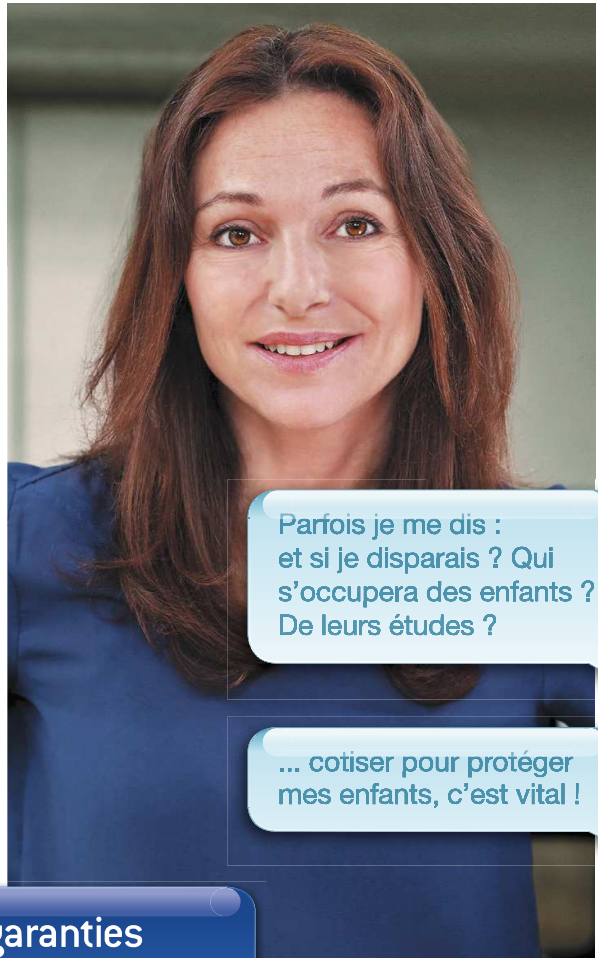
Harmonie mutuelle
 En harmonie avec votre santé



La dépendance ?
En cotisant, j'ai des services pour moi et mes parents dépendants.

Et demain, une rente pour moi.

Unis par des garanties qui assurent l'avenir



Parfois je me dis :
et si je disparaissais ? Qui s'occupera des enfants ? De leurs études ?

... cotiser pour protéger mes enfants, c'est vital !

Veuvage, orphelinage, handicap, dépendance, lorsque vous cotisez à l'OCIRP, vous protégez votre famille.

Face à ces risques, le rôle de l'OCIRP est d'unir des organismes de prévoyance afin d'offrir des garanties complémentaires aux salariés dans le cadre d'un contrat collectif. L'OCIRP, organisme paritaire géré par les représentants des salariés et des employeurs, assure près de 5 400 000 salariés et 1 200 000 entreprises.



www.ocirp.fr

 **OCIRP**
unis par excellence

Les garanties OCIRP sont diffusées par les organismes de prévoyance membres des groupes de protection sociale AG2R LA MONDIALE - AGRICA - APICIL - AUDIENS - HUMANIS - IRCEM - KLESIA - LOURMEL - MALAKOFF MÉDÉRIC - RÉUNICA, **les organismes de prévoyance** ANIPS - APGIS - CAPSSA - CIPREV - CREPA - GNP (Union d'institutions de prévoyance) - IPBP - IPECA Prévoyance - IPSEC (Groupe HUMANIS) - UNIPRÉVOYANCE, **et les partenaires** UNPMF - UNMI - IDENTITES MUTUELLES - PREVAAL. (Liste janvier 2013)